



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260810-DEC2026-117-DE
Date de télétransmission : 10/08/2026
Date de réception préfecture : 10/08/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT **N° D2026-117**

Objet : Subventions d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques)

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 en date du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de subventions d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques) ;

VU la délibération n°2025-221 du 16 décembre 2025 approuvant les modalités d'aide à la mobilité (acquisition de vélos à assistance électrique et trottinettes électriques) ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1er vice-président ;

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les demandeurs ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

DECIDE

✓ **DÉCIDE d'attribuer les aides suivantes :**

Nom	Prénom	Commune	VAE ou Trottinette	Montant
LETENEUR	Patricia	Ambronay	Vélo à assistance électrique	200€
PREVOST	Alexandre	Saint-Vulbas	Vélo à assistance électrique	200€
LEON	Nicole	Lagnieu	Vélo à assistance électrique	200€

1/2

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS INTERROMPT LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

BIGOT	Eric	Lagnieu	Vélo à assistance électrique	200€
MATHIEU	Ines	Ambérieu	Vélo spécifique	300€
WEBANCK	Antoine	Villieu-Loyes-Mollon	Vélo à assistance électrique	200€

*En application du Code Général des Collectivités Territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 AOUT 2026

Publiée le 10 AOUT 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 10 AOUT 2026

Pour le Président, et par délégation
Le 1^{er} vice-président

Marcel JACQUIN

